

Dans la négative:

- e) Cela est-il compatible avec les principes établis qui lient le juge allemand en vertu de la loi fondamentale et, dans l'affirmative, comment le praticien du droit allemand doit-il résoudre un conflit entre des prescriptions contraignantes du droit international et les prescriptions de la Cour?

Indépendamment de la réponse aux trois premières questions:

4. Concernant le droit d'un juge unique de procéder à un renvoi préjudiciel au titre de l'article 267, deuxième alinéa, TFUE

L'article 348a, paragraphe 2, point 1, du ZPO, dans la mesure où cette disposition concerne l'adoption de décisions de renvoi au titre de l'article 267, deuxième alinéa, TFUE, est-il incompatible avec le pouvoir de procéder à des renvois préjudiciels dont disposent les juridictions nationales en vertu de l'article 267, deuxième alinéa, TFUE et, donc, inapplicable à l'adoption de décisions de renvoi?

(¹) Directive 2008/48/CE du Parlement européen et du Conseil, du 23 avril 2008, concernant les contrats de crédit aux consommateurs et abrogeant la directive 87/102/CEE du Conseil (JO 2008, L 133, p. 66)

**Demande de décision préjudicielle présentée par la Kúria (Hongrie) le 31 juillet 2020 — HOLD
Alapkezelő Befektetési Alapkezelő Zrt./Magyar Nemzeti Bank**

(Affaire C-352/20)

(2020/C 423/24)

Langue de procédure: le hongrois

Juridiction de renvoi

Kúria

Parties dans la procédure au principal

Partie requérante: HOLD Alapkezelő Befektetési Alapkezelő Zrt.

Partie défenderesse: Magyar Nemzeti Bank

Question préjudicielle

Les dividendes versés aux employés concernés du gestionnaire de fonds d'investissement requérant

- a) directement, en vertu de leur droit de propriété sur des actions à dividende prioritaire émises par le gestionnaire de fonds d'investissement, et
- b) par l'intermédiaire de sociétés anonymes unipersonnelles dont ils sont propriétaires, en vertu des actions à dividende prioritaire émises par le gestionnaire dont celles-ci sont titulaires,

relèvent-ils des politiques de rémunération des gestionnaires de fonds d'investissement?

**Demande de décision préjudicielle présentée par la Fővárosi Törvényszék (Hongrie) le 5 août 2020 —
MARCAS MC Szolgáltató Zrt./Nemzeti Adó- és Vámhivatal Fellebbviteli Igazgatósága**

(Affaire C-363/20)

(2020/C 423/25)

Langue de procédure: le hongrois

Juridiction de renvoi

Fővárosi Törvényszék